

Par ces motifs

Grutons

La tenu "Homsei" sis à Romarave, ci-dessus désignée, appartenant au nommé Gerebauhu.

Fait et André a Orma le Dix-sept avril mil neuf cent vingt et un
en cours de la Commission

Levache

Gruton

1728

Déclaration - Revendication du nomme Gerebauhu,
cultivateur, domicilié à Romarave.

N° 139 des Enquêtes

Le nomme Gerebauhu, s'est présenté ce jour en ma présence, mon mil neuf cent cinq d'aujourd'hui la tenu Meaetoo, sis dans la paroisse de Romata (Romarave), d'une Contenance de Huit acres, plantée de Cacaos, Bornez au Nord par la montagne, au Sud par la rivière, à l'Est par Haubau, et l'Ouest par Orma.

Là volonté ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instant une enquête administrative de laquelle il résulte que la dit tenu lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Grutons

La tenu Meaetoo, sis à Lohomata (Romarave) ci-dessus désignée appartenant au nomme Gerebauhu

Fait et André a Orma le Dix-sept avril mil neuf cent vingt et un
en cours de la Commission

Levache

Gruton

1729

Déclaration - Revendication de la nomme H'oputo,
cultivateur, domicilié à Ouaia.

N° 1370 des Enquêtes

Le nomme Hata, mandataire valais de la nomme H'oputo, s'est présenté ce jour, mon neuf mars mil neuf cent cinq et a revendiqué au nom qu'il a fait la tenu Geoute, sis à Ouaia, d'une Contenance de Huit acres, plantée avec plantes de manioc et Cacaos. Bornez au Nord par un ruisseau, au Sud par la montagne, à l'Est par la tenu Geoute, et l'Ouest par la tenu Oafo.

Là volonté ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'instant une enquête administrative de laquelle il résulte que la dit tenu lui appartient depuis longtemps.

Par ces motifs

Grutons

La tenu Geoute, sis à Ouaia, d'une Contenance de Huit acres